



Réunion d'information
Lundi 23 octobre à 10h à la mairie



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE
du 23 au 27 octobre 2023 – de 13h30 à 17h
DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél portable :

Adresse mail : @

Situation :

Lycéen(ne) – Préciser l'établissement :

Autre – Préciser :

Pièces à joindre :

Photocopie pièce d'identité

Livret de famille

Justificatif de domicile

Attestation d'assurance responsabilité civile

Relevé d'identité bancaire du mineur ou du responsable légal

A remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur

Après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils s'engage :

- La commune du Pertre ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération "Argent de poche". En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune du Pertre s'engage à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant

Nom : Prénom :

À participer à l'opération "Argent de poche".

Dans le cadre des chantiers, des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue

Refuse les prises de vue

Fait à le Pertre, le
Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de LE PERTRE, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires **pour l'organisation des actions "argent de poche" de la mairie (échanges divers, planning et paiement)**. La base légale du traitement est le **contrat**.

Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratif et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie**.

Les données sont conservées pendant 1 an puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant à la Mairie de Le Pertre, Monsieur le Maire, référent RGPD, 2 place de l'église Le Pertre – mairie@lepertre.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.